



Le Tchaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité Printemps 2019 - Parait 4 fois l'an

Bulletin communal



A propos de l'obligation d'augmenter les impôts communaux

Celles et ceux qui ont déjà reçu leurs acomptes d'impôts pour 2019, soit à peu près tous les contribuables de la commune, ont pu constater que le point d'impôt communal est passé de 53 à 59.

Cette décision a été prise lors du conseil communal d'automne, séance au cours de laquelle, il a également été décidé de prélever l'impôt foncier au taux de 100%. De nombreux contribuables estiment que cela représente une augmentation élevée et ils s'interrogent, à juste titre, sur la justification d'une telle hausse, dès lors que le ménage communal ne connaît pas une augmentation de ses dépenses très importante et qu'il n'y a pas d'investissements importants et particuliers à amortir.

Les seules nouvelles charges communales pour 2019 sont consécutives aux services de l'accueil parascolaire, mis en place à partir d'août 2018.

En dépit de ce qui précède, la commune a dû successivement contracter des emprunts importants pour acquitter en temps et en heures (le canton facture 5% d'intérêt de retard sur les factures échues) les acomptes et le solde de la facture sociale liée à la péréquation, qui ne cesse d'augmenter de manière alarmante et sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir. Nous subissons de plein fouet, comme plusieurs autres communes du canton, les dérives des dépenses cantonales en matière sociale, qui sont reportées sur les finances communales. A la fin 2018, l'endettement de la commune s'élevait en chiffre rond à Fr. 11.8 millions. La facture sociale absorbe un peu plus de 82% de l'ensemble des recettes communales.

Cette situation insupportable à court et moyen terme a récemment fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale, dès lors que d'autres communes voient leurs recettes communales mises à contribution dans des proportions supérieures au taux précité pour faire face aux dépenses de la facture sociale.

Malheureusement, en dépit des interventions entamées par l'association des communes vaudoises (AdCV), dont notre commune est membre, et des interventions individuelles auprès du canton, ce dernier reste quasi indifférent et n'a pour seule réponse de recommander à notre législatif d'augmenter le point d'impôt communal.

Le calcul de la répartition du coût de la facture sociale est un calcul très compliqué, qui fait intervenir plusieurs critères notamment le nombre d'habitants, la valeur du point d'impôt par habitant. Ce calcul a manifestement été établi pour favoriser des communes qui abritent une majorité de contribuables modestes, comme Lausanne ou Vevey, au détriment des communes dites «riches», telle que la nôtre. Si nous sommes tous d'accord de participer à l'effort lié à la péréquation, et que nous sommes tous animés par les principes de la solidarité et de la mutualité, il y a néanmoins une limite à cet effort, qui devrait être mis en place, par le canton, au niveau communal, ne serait-ce que pour garantir l'autonomie communale, qui est un droit constitutionnel (article 139) et qui est largement bafoué lorsqu'une commune doit constater que ses recettes fiscales sont imputées de plus de 82% pour des dépenses dont elle n'a aucune maîtrise.

En conclusion, notre commune, comme d'autres, n'a pas d'autres choix que celui d'augmenter son point d'impôts selon le souhait du canton et d'espérer que la nouvelle loi sur la péréquation qui devrait entrer en vigueur en 2021 ou 2022 tienne compte des nombreuses remarques et doléances adressées au canton en matière de répartition de la facture sociale entre canton et communes, et qu'elle permette une meilleure équité.

En dépit de ces considérations financières, je vous souhaite à toutes et tous un beau printemps.

Pierre-Henri Froidevaux
Jouxten-Mézery,
le 3 mars 2019

Fermeture Ascension

La Municipalité vous informe que **les bureaux de l'administration communale ainsi que la déchetterie** seront fermés les

**jeudi 30 mai 2019 (Ascension)
et vendredi 31 mai 2019**



**La déchetterie sera ouverte le samedi 1er juin 2019
(de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)**

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Décisions du Conseil communal

**Séance du
11 décembre 2018:**

Sous la présidence de M. Michel Pilloud, le Conseil communal s'est réuni le 11 décembre 2018 à 19h00, dans la salle communale. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

**Préavis municipal n°9/2018
relatif au projet de budget
2019:**

- D'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un excédent des recettes de CHF 10'100.00.

Déchetterie communale

Passage à l'heure d'été

Nous vous rappelons que l'horaire d'été de la déchetterie communale est le suivant depuis le **lundi 1er avril 2019**:

Lundi	07h00 - 10h00
Mercredi	16h00 - 18h30
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 16h00



Cartes journalières CFF

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'acheter, au Greffe municipal, des cartes journalières CFF (2 cartes par jour), au prix (par carte) de CHF 45.00.

Il n'est pas possible de réserver les cartes.

**Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner
au Greffe municipal, tél. 021 634 38 46.**



Animations à la déchetterie - 27 avril 2019

Le samedi 27 avril 2019, la déchetterie sera ouverte exceptionnellement de 10h00 à 16h00 non stop.

Diverses **animations** y seront proposées tout au long de la journée:

- **Valorsa** animera un stand à l'attention des adolescents et adultes sur le thème de **l'obsolescence des appareils électriques et électroniques.**
- Le **Bus Equiwatt** présentera de manière pratique et ludique **les lieux clés de consommation énergétique** d'un logement; des spécialistes vous conseilleront et vous pourrez expérimenter tous les écogestes d'un ménage.
- Le **Service de l'eau** proposera **un atelier peinture à l'eau et coloriage** pour petits et grands sur le thème des **10 ans de la solidarité**; vous pourrez en outre découvrir un **robinet magique** didactique.

Les visiteurs pourront se restaurer à midi avec **des grillades et des boissons offertes** par la Municipalité.

Comment rendre **équiwatt Mobile** efficace ?



De nombreuses erreurs sont présentes dans le bus. Il a besoin de vous pour devenir efficace. Des objets et des étiquettes sont posés sur la table et les plans de travail; ils attendent d'être placés correctement. A vous de jouer !

<p>1. Un éclairage efficace</p> <p>Remplacez les ampoules gourmandes en énergie par des ampoules efficaces.</p> 	<p>2. Fêtez avec des économies !</p> <p>Comment mieux brancher la guirlande lumineuse à LED pour moins consommer ?</p> 	<p>3. Un frigo frais comme il faut</p> <p>Réglez le frigo sur la bonne température.</p> 
<p>4. L'étiquette énergie</p> <p>Placez la meilleure étiquette énergie sur le réfrigérateur.</p> 	<p>5. Cuisinez comme un chef !</p> <p>Comment utiliser la casserole correctement ?</p> 	<p>6. Cuire un bon poulet</p> <p>Choisissez le programme de cuisson le plus efficace.</p> 
<p>7. Casserole ou bouilloire ?</p> <p>Avec quel appareil chauffer l'eau pour le thé ?</p> 	<p>8. Un lave-vaisselle bien utilisé !</p> <p>Quel programme consomme le moins d'énergie ?</p> 	<p>9. De l'eau précieuse</p> <p>Comment rendre le robinet et le pommeau de douche plus efficace ?</p> 
<p>10. Une lessive bien propre</p> <p>Quel programme pour laver des habits en coton sans gaspillage ?</p> 	<p>11. A bas le stand-by !</p> <p>Brancher correctement tous les appareils en stand-by. <i>Indice : le wattmètre doit afficher 0 watt.</i></p> 	<p>Bonus : d'où vient l'électricité d'équiwatt mobile ?</p> 

Pavillon scolaire provisoire

L'évolution des effectifs et de la législation scolaires, d'une part, et les exigences de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants, d'autre part, ont fait apparaître un besoin urgent de nouvelles salles à Jouxens-Mézery pour l'enseignement ou pour l'accueil parascolaire.

Pour répondre à ces besoins, le Conseil communal a accordé début juillet 2018 à la Municipalité un crédit pour l'acquisition et l'installation d'un pavillon scolaire provisoire pouvant accueillir deux salles de classe.

Tous les efforts ont alors été entrepris pour disposer de ces nouvelles salles de classe dans les meilleurs délais et libérer ainsi une salle du bâtiment de gymnastique pour l'accueil parascolaire des élèves de 1ère et 2ème années primaires (1-2 P). Dans l'intervalle, cet accueil aurait lieu au Bistro, conformément à l'autorisation provisoire exceptionnelle délivrée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE).

Les études et travaux d'installation se sont bien déroulés et le pavillon était prêt avant les fêtes de fin d'année. Cependant, lors de l'inspection du pavillon effectuée le 17 décembre 2018, la responsable cantonale des bâtiments scolaires nous a indiqué que les deux salles de classe s'y trouvant n'étaient pas conformes à un enseignement frontal, car elles étaient munies chacune de piliers au milieu de l'espace de cours, ce qui n'apparaissait pas sur les plans d'enquête.

Il fallut trouver rapidement une nouvelle solution, car l'autorisation provisoire délivrée par l'OAJE pour l'accueil parascolaire des 1-2 P au Bistro arrivait à terme le 31 décembre 2018. Aussi fut-il décidé d'installer temporairement cet accueil parascolaire dans une des deux salles du pavillon. L'OAJE agréa cette solution, à titre provisoire et exceptionnel, dès lors que ces modules ne comprennent pas de cuisine.

Actuellement, une étude est en cours, afin de déterminer les moyens de mettre en conformité le pavillon et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la reprise scolaire d'août 2019.

Pour la Municipalité: Serge Roy



Police population

Nous reproduisons ci-dessous les délits enregistrés sur le territoire communal de Jouxpens-Mézery de novembre 2018 à février 2019:

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Mode opératoire
Sa 10 nov.	Cambriolage	ch. de Crissier	Villa	Neutraliser alarme ; Store/volet
Sa 8 déc.	Vol dans véhicule	Promenade de Flusel	Voie publique	
Sa 26 janv.	Cambriolage	Ch. de la Rueyre	Villa	Bris de vitre ; Mise en fuite/alarme
Ma 1/Me 2 janv.	Vol dans véhicule	Ch. de la Bâtiaz	Parking/garage privé	Bris de vitre
Ma 1/Me 2 janv.	Vol dans véhicule	Ch. de la Rueyre	Parking/garage privé	Bris de vitre
Ma 1/Me 2 janv.	4 vols dans véhicules	Promenade de Flusel	Parking/garage privé	Bris de vitre
Ma 19/Lu 25 févr.	Tent. cambriolage	Ch. du Lussex	Villa	
Ma 26 févr.	Cambriolage	Ch. des Boracles	Villa	Outil mastic ; Mise en fuite/alarme

Vol de et dans les véhicules: Conseils

1. En cas d'utilisation d'une télécommande, verrouillez vos portes à quelques centimètres de la serrure. En effet, des brouilleurs d'ondes permettent d'empêcher le verrouillage des véhicules s'il est effectué à distance. Il est donc important de vous assurer que votre véhicule est fermé par le bruit caractéristique du verrouillage de serrures et/ou que les phares clignotent, voire manuellement en tirant sur la poignée de la portière.
2. N'oubliez pas de fermer les portières, mais également les fenêtres, le toit ouvrant, la capote et le coffre de votre véhicule.
3. Emportez avec vous vos papiers d'identité et la clef de contact même pour un court instant et en cas d'absence prolongée, emportez également vos documents de bord.
4. Ne laissez pas d'argent, de sac ou objet de valeur apparent dans votre véhicule, même pas un court instant.
5. Laissez éventuellement le vide-poche ouvert pour montrer que votre véhicule est vide.

Ce qui ne se voit pas, ne se vole pas !



Foot pour tous !



Pour le plaisir des petits, des plus grands, voire même de quelques parents, l'activité « Foot pour tous » a lieu chaque mercredi après-midi de 17h15 à 18h15 à la salle de gymnastique de Jouxtiens et remporte un franc succès, le tout dans un esprit de convivialité, de partage et de fairplay.

Ce sont plus d'une quinzaine de participants jouant tantôt en attaque, en défense, au but, apprenant les tactiques et les règles de ce fabuleux sport d'équipe qui réunit tant d'adeptes dans le monde entier.

Bravo à ces champions en herbe et à leur super coach !

Pour l'APE-JM
Sandrine Vuichoud



Don de sang



La Section des Samaritains de Cheseaux tient à remercier toutes les personnes qui sont venues donner de leur sang lors de nos collectes organisées en collaboration avec le Centre de Transfusion d'Epalinges en 2018.

Pour 2019 les dates de nos collectes à Cheseaux sont les suivantes:

16 avril - 13 août - 17 décembre

à la Maison de Commune de Cheseaux, rte de Lausanne 2, de 15h30 à 19h30.

Pensez-y parce qu'un jour vous aussi pourriez en avoir besoin ! Alors n'hésitez plus, tous à vos agendas ! Nous accueillerons également avec grand plaisir tous les nouveaux donneurs.

Pour tous renseignements concernant le don de sang www.jedonnemonsang.ch ou tél gratuit 0800 14 65 65

Un grand Merci d'avance!

Atelier Cuisine du 27 novembre 2018



Face au succès du premier atelier «Cuisiner autrement avec Sandrine», l'APE-JM a organisé une nouvelle rencontre le 27 novembre dernier, mais cette fois-ci pour les enfants de 2 à 3 P.

L'atelier se voulant sans produit laitier et sans gluten, ce sont à nouveau deux pâtisseries qui furent réalisées. Tout d'abord une pâte à tresse que les enfants ont pu pétrir, façonner et décorer à leur guise. Puis, ce fût de délicieux muffins aux pépites de chocolat qui prirent le chemin du four pour en dégager une odeur alléchante.

Quel partage et que de rires avec ces petits «chefs» tous aussi doués les uns que les autres !

Pour l'APE-JM
Sandrine Vuichoud



Après-midi à la montagne de l'APE-JM



C'est par un temps peu hivernal, ponctué d'une petite pluie, que 12 familles se sont élancées sur les pistes des Paccots l'après-midi du samedi 26 janvier 2019. Les conditions assez maussades furent vite oubliées grâce à l'enthousiasme des participants qui ont beaucoup apprécié de se retrouver ensemble. Dès lors, le ski s'est poursuivi jusqu'à la fermeture dans une ambiance très chaleureuse. Nous avons ensuite partagé un apéro au pied des pistes pendant que les enfants lugeaient. Cette sortie s'est finalement conclue par une excellente fondue au restaurant des Rosalys dans une atmosphère des plus animée. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition en janvier 2020 !

Pour l'APE-JM, Micha Schlup



Les parents font leur récré



Dans un village où il n'y a pas de véritable endroit pour se réunir, les associations, qu'elles soient familiales, sportives, culturelles ou autres, ainsi que les pôles de vie commune jouent un rôle fédérateur. L'APE-JM l'a bien compris et a mis en place un nouveau concept: la Récré des parents. Destiné aux familles, ce rendez-vous a pour but de permettre aux gens de se réunir, ailleurs que devant l'école le matin, en-dehors du stress du quotidien. Il s'adresse à tous les parents, à ceux qui n'ont pas la possibilité d'accompagner les enfants à l'école, offrant une parenthèse bienvenue et un lieu de rencontre.

Le vendredi 5 octobre, à 18h30, dans le parc de l'école, les familles ont répondu présentes à l'invitation de l'APE-JM et sont venues en nombre pour un moment de détente et d'échange. Sous forme d'apéritif canadien, cette rencontre a été l'occasion de faire de nouvelles rencontres, dans une ambiance décontractée et sereine. Pendant que les parents faisaient leur récré, les enfants jouaient à côté, venant picorer dans le buffet et profitant pleinement du moment. Au vu du succès rencontré par cette première édition, l'APE-JM a décidé d'inscrire la Récré des parents à l'agenda des manifestations et d'en faire un rendez-vous fixe, deux fois par année. La prochaine rencontre aura lieu au printemps.

Pour l'APE-JM, Nathalie Cobos



La Grange à Jouxens - Saison 2019



Figure 1: **Jacqueline Steiger**, «Et puis la haute mer» (détail), huile, 2018



Du 31 mai au 15 juin, Jacqueline Steiger propose un «Echange de regards» sur ses huiles (voir Figure 1) et monotypes qu'elle exposera à la Grange à Jouxens. **Samedi 1er juin 15h: Vernissage.**

Samedi 22 juin 16h – 22h, la Compagnie Albertine, Ecole atypique dans le domaine des musiques actuelles et du jazz (www.compagnie-albertine.ch) fêtera la musique avec ses élèves, ses professeurs et des invités.

Du 4 au 15 septembre, c'est le compositeur aquarelliste **G.T. Strong** (1856–1948; www.wikipedia.org/wiki/George_Templeton_Strong) qui sera à l'honneur. «Entre musique et peinture», tel est le titre de l'exposition qui sera vernie le **jeudi 5 septembre 17h.**

Dimanche 8 septembre (17h)

Les œuvres de **G.T. Strong** (quatuor à cordes Pan, poèmes pour piano, élégie pour violoncelle et piano) ainsi que celles de **F. Schubert** (Quartett-satz) et de **E. Granados** (quintette pour piano et cordes) seront au programme du concert donné par le pianiste **Adalberto Maria Riva** et le quatuor **Solem** composé de **Pascal Desarzens** (violoncelle), **Denitsa Kazakova**, **Olivier Piguet** (violons), **Céline Portat** (alto).

Du 19 septembre au 6 octobre

Clio Cherpillod (www.clio-arts.ch/curriculum.htm) expose sculptures (bronze, cristal, céramique), photos, techniques mixtes sous le titre «Le Monde selon Aristote», les quatre éléments. **Vendredi 20 septembre 17h: Vernissage.**

31^{ème} Course à travers Jouxten-Mézery

Samedi 25 Mai 2019



Parcours de 1 à 10 km, adultes et enfants

Infos et inscriptions: www.ssjm.ch

Avec le soutien de:

RAIFFEISEN

la Mobilière



En forêt, le respect s'impose

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportives, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Le petit guide est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch

Pour plus d'infos sur la forêt: www.foretsuisse.ch



Les uns les autres nous nous respecterons.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.

Le Chacal doré aux portes du canton

Le chacal doré (*Canis aureus*) est une espèce de Canidés dont la taille se situe entre le loup et le renard, le poids adulte est d'une quinzaine de kilogrammes. Elle est très proche du loup et du coyote américain. Elle comprend 13 sous-espèces. Elle se distingue par des oreilles et une queue courte. Les coussinets des doigts médians sont partiellement soudés.

L'hybridation naturelle entre les chiens errants et les chacals dorés a récemment été confirmée grâce à des analyses génétiques menées en Croatie sur trois animaux (Galov et al., 2015). L'étude a démontré la fertilité de ces hybrides naturels. L'hybridation entre les chacals dorés et les loups gris n'est quant à elle pas démontrée, bien qu'elle soit suspectée.

Le chacal doré est très répandu au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Turquie et en Europe du Sud et de l'Est.

Depuis les années 1980, le chacal doré s'est étendu, via la Hongrie et la Slovénie, en Autriche et en Italie. Un animal adulte a été abattu pour la première fois en 1984 en Italie et 1987 en Autriche. Un très jeune individu a été percuté par une voiture en Italie en 1992, démontrant ainsi que le chacal se reproduit dans cette région. La répartition la plus septentrionale est en Estonie et en

Allemagne. Le chacal doré est aussi capable de s'installer en montagne puisqu'il a été photographié en montagne au Népal à 3300 m d'altitude.

L'arrivée du chacal en Suisse

Le chacal doré fait partie du patrimoine naturel européen. Il n'est pas considéré comme espèce néozoaïque c'est à dire espèce exotique introduite par l'homme (basé sur une étude génétique de la Commission européenne en 2016).

Probable conséquence du réchauffement climatique, sa zone d'expansion se poursuit à l'ouest et au nord. Cet animal est donc protégé en Suisse comme tout grand prédateur.

En Suisse, la première preuve de son arrivée est une photo prise par un piège photographique utilisé pour des recherches sur le lynx dans le nord-ouest en 2011.

En 2016, un chacal fut à nouveau photographié dans les Grisons puis peu de temps après un jeune mâle probablement le même a été tué par un chasseur. Le 23 mars 2016, un chacal affaibli confondu avec un renard malade fut abattu dans le canton de Schwytz. Une première vidéo du chacal doré en Suisse fut prise par un appareil de surveillance de la faune sauvage dans les bois de Jussy dans le canton de Genève:




on y voit un individu renifler la caméra (visible sur le net sur le site du journal Le Matin).



A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si des colonies sont établies ou si nous avons à faire à des individus mâles solitaires. En effet, ceux-ci peuvent effectuer des voyages en solitaire jusqu'à 300 km au-devant de l'aire de répartition. Pour une colonisation définitive il faudrait compter aussi sur l'arrivée de femelles. A ce jour, aucune preuve n'atteste la présence de femelles ou de très jeunes individus.

Le chacal doré est un animal très discret et farouche. Son mode de vie se rapproche de celui du renard. Il rentrera en compétition et occupera la niche écologique de ce dernier et peut-être en partie celle du loup. Il est rapide, opportuniste et se nourrit de petits mammifères, de charognes, d'oiseaux, d'insectes et de fruits. Très adapté aux régions arides, il peut jeûner plusieurs jours et résiste bien au manque d'eau.

Il se déplace le plus souvent en groupes familiaux, et peut chasser en groupe des proies plus grosses. Il ne s'attaquera pas aux animaux plus grands que lui. Très agile et rusé, il s'adapte très facilement aux variations d'habitat. Il peut être diurne et nocturne, mais dans les zones proches des humains il adopte un comportement presque exclusivement nocturne pour être plus discret. Il peut alors se nourrir de déchets.

Son unique prédateur naturel est le loup. Comme le chien, il est sensible à la maladie de Carré, la rage et potentiellement porteur de l'échinococcose.

Loup gris (<i>canis lupus</i>)	Chacal doré (<i>canis aureus</i>)	Renard roux (<i>vulpes vulpes</i>)
Poids : 20-40 kg	Poids : 7-17 kg	Poids : 6-10 kg
Hauteur : 55-70 cm au garrot	Hauteur : 45-50 cm au garrot	Hauteur : 35-40 cm au garrot
Longueur du corps : 90-150 cm	Longueur du corps : 65-105 cm	Longueur du corps : 60-90 cm
Longueur de la queue : 30-50 cm	Longueur de la queue : 20-30 cm	Longueur de la queue : 30-45 cm
Empreinte : 8x12 cm	Empreinte : 5x3 cm	Empreinte : 5x4 cm
		
Parfois doigts médians soudés à la base	Doigts médians soudés à la base	

		
Museau arrondi	Museau pointu	
Oreilles arrondies	Oreilles pointues	
Queue courte	Queue longue et touffue	
	2 bandes de couleur blanche sur le cou	Extrémité des pattes foncée

Critères d'identification du Chacal doré (tiré de l'ONCFS)

Le Chacal doré aux portes du canton

Les aires de répartition des animaux sont en constante évolution, le chacal doré en est un exemple. Certains arrivent, d'autres disparaissent. Cela nous rappelle que le climat et la préservation des habitats sont des facteurs déterminants. Un programme européen de surveillance de l'évolution territoriale et de la biologie du chacal doré est développé. Si le nombre de publications scientifiques a augmenté au cours de

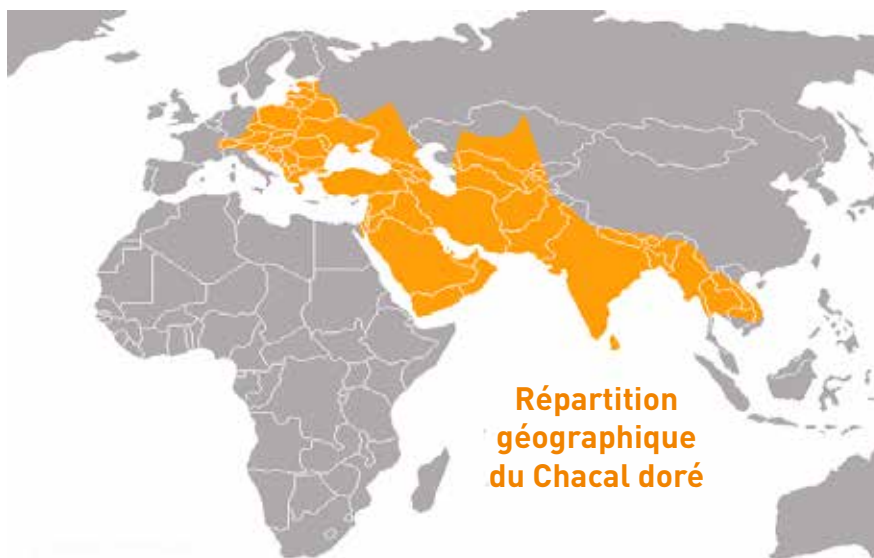
la dernière décennie, les connaissances sur cette espèce dans le contexte européen font encore défaut. La connaissance de la dynamique et des mécanismes de dispersion sont des éléments utiles pour mieux comprendre l'évolution des populations. Elle permet aussi de mesurer la probabilité d'établissement de l'espèce à partir d'individus en dispersion sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres.

Il sera aussi nécessaire de mieux appréhender le comportement de prédation de cette espèce pour mesurer les risques de conflits avec les activités humaines.

Dr. Eric Lamouille
médecin-vétérinaire

Le saviez-vous ?

Les chacals dorés sont monogames. Les portées peuvent compter jusqu'à 9 petits. Ils sont sevrés à 4 mois et atteignent la maturité sexuelle à 11 mois. Ils restent toutefois avec leurs parents jusqu'à l'âge de 2 ans pour participer à la chasse et aider à la protection des futures portées. Ils peuvent vivre jusqu'à l'âge de 8 ans.



Ramassage des objets encombrants

La municipalité a le plaisir de vous annoncer que le **ramassage ANNUEL des objets encombrants de plus de 60 cm de diamètre**, par le service de voirie, aura lieu le

mercredi 15 mai 2019



Les déchets encombrants (meubles), à l'exclusion des emballages en carton et des matériaux de démolition, **devront être placés en bordure des routes communales, avant 07 h. 00.**

Les déchets spéciaux, tels que: médicaments, produits désinfectants, peintures, engrais et pesticides, produits chimiques divers, doivent être entreposés séparément dans des cartons.

Les appareils électriques et électroniques usagés tels que téléviseurs, ordinateurs, installations radios, frigos, lave-linge, etc...**ne sont plus collectés** par les services communaux. Ces derniers doivent être ramenés dans les magasins qui vendent ces articles.



Les déchets inertes (béton, briques, tuiles, cailloux, etc.) ne sont pas ramassés à cette occasion. Vous devez vous rendre directement à la déchetterie pour les déposer dans la benne correspondante.

Les pneus usagés doivent être évacués par vos soins aux endroits suivants: votre garagiste, Regommex SA à Romanel-sur-Lausanne ou Thévenaz-Leduc, à Ecublens. Le stockage de pneus usagés est strictement interdit.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à M. S. Gilliéron au 079 377 02 34.